

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE - REUNION du jeudi 08 juin 2017**

L'an deux mille dix sept et le jeudi 08 juin, à 18 h 30, le conseil municipal légalement convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2017, s'est réuni en séance publique sous la présidence du maire, Monsieur François ROUSSEL.

**PRESENTS : Monsieur François ROUSSEL, Madame Paulette SICRE DOYOTTE, Madame Jeannine FRENTZEL, Monsieur Gérard PEGORIE, Monsieur Roger PETIT, Monsieur Jean Claude COUDERT, Madame Arlette BELLINA, Monsieur André MALBEC, Monsieur Jacques LARGE, Madame Christine ELIAS, Madame Isabelle MORTET, Monsieur Frédéric BESSE, Mademoiselle Dorothee RONTEIX, Madame Marie Claude SIMON, Monsieur François LAHONTA, Madame Marie REMAUD, Monsieur Frédéric CHASSIN, Monsieur Serge GRAND**

**ABSENTS et EXCUSES : Monsieur Serge FAURE, Madame Michèle LE GUEN, Monsieur Jean Philippe REMY, Monsieur Franck DUPREUILH, Monsieur Laurent DEVERLANGES, Madame Laurence GAUSSEN, Madame Catherine MEREDIEU, Madame Géraldine JAHAN, Monsieur Anthony GOREAU,,**

lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**Madame Paulette SICRE-DOYOTTE a été élue secrétaire de séance.**

### **Ordre du Jour :**

#### **I. Préparation du petit journal de Neuvic**

#### **II. Le point sur le restaurant « Le Rive Gauche »**

#### **III. Inauguration de l'Avenue Yves Guéna**

#### **IV. Questions diverses**

1° - Avancement du projet d'acquisition de la résidence autonomie – le point sur les négociations pour l'emprunt nécessaire à cette acquisition

2° - .Renouvellement convention de gestion de la base de loisirs avec Monsieur POLETTO,

3° - résultat de l'appel d'offres pour le projet de mise en conformité de la salle des associations

#### **2017 – 08/06 - I – Préparation du petit journal de Neuvic**

Les membres du conseil municipal sont invités à communiquer des propositions d'articles pour l'édition à paraître début juillet (festivités du 14 juillet, distinctions honorifiques, investissements, .....): remise des articles et photos pour le 20 juin au plus tard.

#### **2017 – 08/06 - II – Le point sur le restaurant « Le Rive Gauche »**

Monsieur ROUSSEL donne le compte rendu de la procédure de consultation en vue de la location gérance et vente des locaux abritant le restaurant le Rive Gauche, propriété de la commune. Il fait part de son choix sur un jeune coupe candidat, Monsieur Abel DUPUIS et Mademoiselle Maëlle LE TALLEC.

Le service du domaine a estimé la valeur vénale du bien à 202 260 € pour la partie professionnelle et 36106 € pour la partie habitation, et le loyer actuel consenti à la EURL JEANI occupant des locaux et exploitant de l'activité restaurant, est de 700 € mensuels.

Les principaux points de la négociation ont porté sur les conditions d'exploitation du restaurant et les conditions de vente des murs.

Ainsi, il a été convenu la signature d'un bail précaire pour une période de 18 mois à compter du 01 novembre 2017, pour un loyer de 700 € assorti d'une promesse d'achat par les nouveaux exploitants et de vente par la commune au prix fixé par le service du domaine, soit 238 000 €.

Plusieurs choses restent encore à définir, la vente de l'immeuble nécessite une division foncière et il convient de définir l'emprise de la parcelle cédée au-delà de l'actuelle terrasse en rez-de chaussée. Tout comme l'actuel chemin d'accès piéton entre la zone de parking et le restaurant qui traverse

l'emprise de la base de loisirs le quel, s'il était maintenu en l'état devra faire l'objet d'une servitude au profit des acquéreurs.

Avis favorable du conseil municipal.

Délibération adoptée à :  à l'unanimité -  à la majorité : pour, contre, abstentions,

### **2017 – 08/06 - III – Inauguration de l'Avenue Yves Guéna**

Dans le bulletin municipal de janvier 2017 plusieurs pages avaient été consacrées à Yves Guéna, gaulliste historique, grand serviteur de l'Etat et homme politique, dont le parcours exceptionnel a été salué unanimement.

Neuville a toujours bénéficié d'une place particulière et privilégiée dans le cœur d'Yves Guéna et Neuville doit beaucoup à la bienveillante attention d'Yves Guéna, en particulier l'implantation du centre de détention.

Aussi, afin de saluer la mémoire de l'ancien ministre du Général de Gaulle mais aussi du député et sénateur de la Dordogne, Monsieur François ROUSSEL propose de donner à l'avenue de la Gare le nom d'Yves Guéna.

Le conseil municipal, décide de changer l'appellation de la Gare et de lui donner le nom de « **Avenue Yves Guéna – 1922-1996 - Ministre du Général de Gaulle, député et sénateur de la Dordogne** ».

Délibération adoptée à :  à l'unanimité -  à la majorité : pour, contre, abstentions,

Le 18 juin prochain, date hautement symbolique, en présence de Madame Guéna et de sa famille, sera dévoilée la plaque « avenue Yves Guéna » qui remplacera « avenue de la Gare ».

### **2017 – 08/06 – IV – Questions diverses**

#### **1° - Avancement du projet d'acquisition de la résidence autonomie – le point sur les négociations pour l'emprunt nécessaire à cette acquisition**

**Pour cette affaire, Mademoiselle Dorothee RONTEIX, salariée de l'un des organismes bancaires mis en concurrence, se retire de la séance**

Le maire rappelle que pour les besoins de financement de l'acquisition de la Résidence Autonomie et tel que prévu lors de l'élaboration du budget primitif 2017 propre à la Résidence Autonomie, il était opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 464 000 €. Trois organismes ont été consultés, la Caisse d'Epargne, la Banque Postale et le Crédit Agricole

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales attachées proposées par la Caisse d'EPARGNE Aquitaine Poitou Charente, et après en avoir délibéré, décide :

#### **Article 1°: principales caractéristiques du contrat de prêt**

Montant du contrat de prêt : 464 000 €

Durée de la phase d'amortissement du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : financement de l'acquisition de la résidence autonomie

Mise à disposition des fonds : versement intégral des fonds le 05 septembre 2017

Taux d'intérêt annuel : taux fixe 1,64 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et intérêts : périodicité mensuelle - Mode d'amortissement : constant

Montant de la première échéance : 2567,46 € - Date de la première échéance : 05 octobre 2017

Taux effectif global du prêt : 1,66 % l'an, soit un taux de 0,14 % pour une période mensuelle

Commission d'engagement : 500 €

#### **Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le maire, est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Epargne, et est habilité à procéder ultérieurement,

sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

*Délibération adoptée à :  à l'unanimité -  à la majorité : 17 pour, 0 contre, 1 abstention, Mademoiselle Dorothee RONTEIX qui s'est retirée de la séance.*

## **2° - . Renouvellement convention de gestion de la base de loisirs avec Monsieur POLETTO,**

Sur proposition du Maire, décision est prise d'autoriser Monsieur Bruno POLETTO à occuper de manière temporaire, l'espace de la base de loisirs rive gauche de la rivière Isle, (parcelle cadastrée section AL 59 et 158) avenue de Planèze au lieu dit Les Vaureix, et de lui confier l'exploitation des équipements de loisirs existants .

Le montant de la redevance qui sera due à la commune par Monsieur POLETO est fixé à la somme de 400 € mensuels, pour la période du 01 juillet au 15 septembre 2017

*Délibération adoptée à :  à l'unanimité -  à la majorité : pour, contre, abstention,*

## **3° - Résultat de l'appel d'offres pour le projet de mise en conformité de la salle des associations**

LOT 1 MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES.....76184.00  
Sarl RIOU - 10 rue Alfred Nobel - ZAE Landry - 24750 Boulazac

LOT 2 PLATRERIE – FAUX PLAFOND .....63600.00  
Sarl VALIANI & fils - 4 rue Gustave Eiffel - ZAE Landry 2 - 24750 Boulazac

LOT 3 ASCENSEUR .....17248.00  
SARL Alarme Automatisme du Périgord - 17 rue Alphée Maziéras – 24000 Périgueux

LOT 4 ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES .....31540.80  
Société Neuvicoise d'électricité - 38 Route de Saint-Astier – 24190 Neuvic

LOT 5 CHAUFFAGE VENTILATION RAFRAICHISSEMENT .....24085.04  
PLOMBERIE SANITAIRE  
Sarl Audebert Fils - La Gare – Route de Saint Germain – 24190 Neuvic

LOT 6 REVETEMENT DE SOL .....28790.00  
Sarl DE SOUSA FILS - 8 impasse Ernest Regnier – 24750 Boulazac

**TOTAL TRAVAUX ht ..... 241447.84**

BUREAU D'ETUDE .....16800.00  
BET ODETEC - 339 Route Louis Aragon – 24330 Boulazac Isle Manoire

MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE .....3220.00  
SOCOTEC - 35 rue du Général Morand – 24000 Périgueux

MISSION SPS.....1245.00  
SOCOTEC - 35 rue du Général Morand – 24000 Périgueux

**TOTAL HONORAIRES ht ..... 21265.00**

Financement : subventions à hauteur de 162 589 € (Etat et Conseil départemental)  
Démarrage des travaux le 12 juin 2017 (ordre de service)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30